

## BAREME DE TRANSACTIONS

A compter du 1er janvier 2022

LOCAUX D'HABITATION, PROFESSIONNELS, TERRAINS A BATIR

Honoraires charge vendeur

PRIX DU BIEN	HONORAIRES EN % TTC*
De 1 € à 49 999€	
De 50 000 € à 99 999€	5000 €
De 100 000 € à 149 999 €	10 %
De 150 000 € à 199 999 €	8%
De 200 000 € à 249 999 €	7%
De 250 000 € et plus	6%
	5%

\*les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur, ils comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire.

\*les tranches ne sont pas cumulables entre elles.

\*En cas d'Inter-cabinet, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.



La SARL CISA MS ne détient aucun fonds et de ce fait ne dispose pas de garantie financière –

RCP SERENIS ASSURANCES 63 Chemin Antoine Pardon  
69814 TASSIN CEDEX

## BAREME DES LOCATIONS

LOCAUX D'HABITATION, PROFESSIONNELS, TERRAINS A BATIR

### 1 -HONORAIRES DE NEGOCIATION

#### 1 LOYER HORS CHARGES (charge bailleur)

Ces honoraires comprennent : la mise en location (mandat de location), la publicité, la recherche de locataires.

#### 2- HONORAIRES ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE :

Ces honoraires comprennent : la visite du bien, la constitution et la vérification du dossier du locataire, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

### BAREME DE LOCATION APPLICABLE A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022

Plafond pour les honoraires relatifs à la visite, la constitution du dossier et la rédaction de bail (le m <sup>2</sup> )	Plafond pour les honoraires relatifs à l'état des lieux (le m <sup>2</sup> )
8€	3€